

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Commune de DOMARIN

5.2.a. Alimentation en eau potable et défense incendie

Notice

Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de révision n°1 du PLU
en date du 21 juillet 2025.

Le Maire,
Alain MARY



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COLLECTIVITE : DOMARIN

1. BESOINS

1.1. Population

Totale INSEE 2011	Totale INSEE 2016	Totale INSEE 2022	Desservie actuellement	A desservir*	
				Moyen terme	Long terme
1423	1608	1670	1726	1885	2100

* données issues site www.insee.fr, actualisations schéma directeur eau potable CAPI

1.2. Autres usages (Industries, Agriculture, etc...)

1.3. Gestion des réseaux

1.3.1. Mode de gestion

- ☐ Régie communale
- ☐ Régie syndicale
- ☒ Affermage ou concession (nom de la société) : SEMIDAO

1.3.2. Mode de facturation (joindre tarif)

- ☐ au forfait
- ☐ au m³ consommé
- ☒ binôme (*voir annexe délibération tarif 2021*)

1.3.3. Abonnés et consommations

Données générales de la gestion (annuelles ou autres existantes)

Années	Consommations réelles en m ³ /an Somme des compteurs individuels	Productions brutes en m ³ /an	Consommations facturées en m ³ /an
2023	81 134	105 000*	81 134
2022	78 419	100 500	78 419

* 154 000 m³ produits, mais 49 000 exportés vers Bourgoin jallieu

1.4. Etablissement d'un ratio de production (en l/jour/habitant desservi)

Nombre de litres / jour / habitant desservi en 2023 (nombre de m³ x 1000 litres / 365 jours / habitants)
133 litres/jour/habitant

1.5. Evaluation des besoins (Hypothèse schéma directeur CAPI.)

Besoins production	Actuel 2023	Moyen Terme 2035	Long Terme 2045
m ³ /an	105 000	122 400	140 300
m ³ /jour	285	335	385
m ³ /jour (pointe)	430	505	580

(capacité estimée des sources Jensoul : 680 m³/j)

2. RESSOURCES

2.1. Points d'eau exploités

Gravitaires	Nom (lieu dit)	Débit d'étiage en m ³ /j	Débit capté en m ³ /j	Altitude en mètres	Date du captage	Date du rapport géologique
JENSOUL	Jensoul Ouest et Est	En cours d'évaluation	285	370	?	En cours
Puits, Forages	Nom (lieu dit)	Débit captable en m ³ /j	Débit capté en m ³ /j	Altitude en mètres	Date du captage	Date du rapport géologique
VERNAY			65	275	1977	1965 et 2014

2.3. Qualité des eaux (Conclusion des analyses périodiques)

Dureté : 25.65 °f → eau moyennement minéralisée
Nitrates : 15 mg/L → eau conforme contenant peu de nitrates

2.4. Type de l'installation de traitement

Chloration. Traitement utilisé : hypochlorite de sodium, asservi au débit

3. RESEAU

3.1. Stations de pompage existantes (y compris surpression)

Nom (lieu-dit)	Débit
Station de pompage des Prunelles	2 X 25 m3/h
Station d'interconnexion – La feronnière	2 X 50 m3/h

3.2. Réservoirs

Nom (lieu-dit)	Altitude T.P. (en mètres)	Volume total	Volume incendie
* Réservoir principal des Blâches	355 m	800	780
* Réservoir de l'Epallud	402 m	2 X 240 m3	2 X 200 m3
* Réservoir Les Prunelles	330 m	20 m3	

3.3. Canalisations

Longueur totale	Types	Etat
15 704 m	Canalisation principal Fonte Branchements PVC / Acier / PE	Etat acceptable Etat moyen

3.4. Service incendie

Nombre de poteaux incendies desservent la commune : **27**

3.5. Zones nécessitant des renforcements

Néant

4. CONCLUSION GENERALE "EAU"

- Un nouveau rapport hydrogéologique a été déposé en 2016 auprès des services de l'état, dans l'attente qu'un hydrogéologue agréé soit nommé afin de régulariser les périmètres administratifs de protection des sources de Jemsoul.

- Une interconnexion a été réalisée entre les réseaux de Domarin et Bourgoin Jallieu, permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune. Le rendement du réseau a été porté de 55 % à 78 % entre 2011 et 2023. Ces deux actions ont permis de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune et de limiter la pression sur la ressource.
- Le bilan besoin ressource de la commune est en cours de ré évaluation dans le cadre du nouveau schéma directeur de la CAPI, qui sera achevé en 2026, et qui permettra de définir les actions à moyen et long terme permettant de continuer à sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune.

Saisies_resultats_CT

Code SDIS	Commune	Code INSEE	N° de PEI	Numéro et nom de la voie	Lat	Long	Statut du PEI	Type
6011	DOMARIN	38149	1	Ave du Bourg "face But"	45,5882577	5,246491859	Public	PI 100
6012	DOMARIN	38149	2	Rte de Lyon/impasse des Mesanges	45,5867455	5,25371023	Public	PI 100
6013	DOMARIN	38149	3	Rte de Lyon/Rue de La Maladiere	45,58600714	5,256029081	Public	PI 100
6014	DOMARIN	38149	4	Rte de Lyon "Gge ICUZU"	45,58532338	5,259391866	Public	PI 100
6015	DOMARIN	38149	5	Impasse des Cypres	45,58536151	5,261344031	Public	PI 100
6016	DOMARIN	38149	6	RD 1006 (face à la rue du Trianon)	45,58550812	5,264998242	Public	PI 100
6017	DOMARIN	38149	7	Rue de La Maladiere(entrée de l'impasse Clairs Matins).	45,5838736	5,261595657	Public	PI 100
6018	DOMARIN	38149	8	Ave de La Ferronniere/Montee de La Maladiere	45,58476595	5,255086431	Public	PI 100
6019	DOMARIN	38149	9	Ave de La Ferronniere	45,58563331	5,250890963	Public	PI 100
6020	DOMARIN	38149	10	Lot Le Plansonnet	45,58545273	5,247901727	Public	PI 100
6021	DOMARIN	38149	11	Ave de La Ferronniere "Ecole"	45,5860441	5,247213642	Public	PI 100
6022	DOMARIN	38149	12	Impasse du Cret	45,58692498	5,246712623	Public	PI 100
6023	DOMARIN	38149	13	Ave du Bourg /Rue des Noyers	45,58669459	5,245463178	Public	PI 100
6024	DOMARIN	38149	14	Rue des Sapins/Impasse des Sapins	45,58632169	5,242906125	Public	PI 100
6025	DOMARIN	38149	15	Ave du Bourg "Eglise"	45,58516645	5,244265876	Public	PI 100
6026	DOMARIN	38149	16	Montee de l'Epallud	45,58569741	5,24160392	Public	PI 100
6027	DOMARIN	38149	17	Rue du Belvedere	45,58727429	5,239988059	Public	PI 100
6028	DOMARIN	38149	18	Rue des Noyers/Impasse des Noyers	45,58814225	5,24130183	Public	PI 100
6029	DOMARIN	38149	19	Rue des Noisetiers	45,5880245	5,238900488	Public	PI 100
6030	DOMARIN	38149	20	Rue des Chataigniers	45,5861145	5,238298316	Public	PI 100
6031	DOMARIN	38149	21	Ave des Noyers "Pont Sncl"	45,58971375	5,238956894	Public	PI 150
6032	DOMARIN	38149	22	Rue des Mousquetaires "Intermarche"	45,5905845	5,240467613	Public	PI 100
6033	DOMARIN	38149	23	Parking Vetimarche "derriere Macif"	45,58929963	5,242633451	Public	PI 100
6034	DOMARIN	38149	24	Cite de La Croze	45,58412983	5,253173204	Public	PI 100
6035	DOMARIN	38149	25	Montee de l'Epallud/Impasse des Frenes	45,58430904	5,238730694	Public	PI 100
6036	DOMARIN	38149	26	impasse de l'Air Nord angle impasse de l'Air Sud	45,58333449	5,238570934	Public	PI 100
6037	DOMARIN	38149	27	impasse de l'Eau Sud	45,5823845	5,236967443	Public	PI 100

18/05/73

JENSOUC
DOMARIN

18.05.73

RAPPORT GEOLOGIQUE
SUR LES CANTAGES D'EAU POTABLE DE
DOMARIN (ISERE)
par Robert MICHEL

Professeur de Géologie à l'Université Scientifique
et Médicale et à l'Ecole Nationale Supérieure
d'Hydraulique de Grenoble.

RAPPORT GEOLOGIQUE
SUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DE
DOMARIN (ISERE)

La commune de Domarin a procédé récemment à un renforcement de son adduction d'eau potable par des captages complémentaires situés à proximité des captages anciens.

Monsieur le Maire m'a donc demandé, conformément aux prescriptions du Décret du 15.12.67 et de la Circulaire ministérielle du 10.12.68, de procéder à l'enquête géologique et sanitaire prévue par la loi. J'ai effectué la visite des captages le 7 mai 1973, en compagnie de Monsieur BARTIER, Adjoint au Maire.

SITUATION ET DESCRIPTION DES CAPTAGES

Les captages de Domarin se situent dans la partie haute du vallon de Jensoul, à 750 m environ en ligne droite au Sud du bourg de Domarin.

On a là un cirque caractéristique fermé par des falaises molassiques au pied desquelles se présentent des sources. La base des falaises est occupée en général par des éboulis boisés de taillis.

Les captages anciens et nouveaux, au nombre de 8, se situent sur les versants ouest et est du vallon, mais il existe encore des sources non captées dans l'axe sud de ce dernier et sur le versant ouest.

Sur le versant est se trouvent trois captages anciens distants de 30 m environ (cf. plan). Le plus à l'aval (n° 1) semble provenir d'un drainage assez profond, les deux autres (n°s 2 et 3) correspondent à des galeries creusées dans la molasse à 2 ou 3 m de profondeur par rapport au niveau du sol des regards. *

Sur le versant ouest on trouve, vers l'amont, deux captages anciens (n°s 4 et 5) distants de 75 m environ ; tous deux proviennent de galeries drainantes d'environ 15 m de longueur et profondes de 3 m par rapport au sol des regards. C'est à l'^{aval} de ces captages que trois autres émer-

.../...

* NON : voir également plan

gences viennent d'être captées. Les captages 6 et 7, distants d'une dizaine de mètres se situent à 100 m au Nord du captage n° 6 ; le captage 8 se trouve à 50 m à l'aval, toujours au pied de la falaise.

Ces trois nouvelles sources ont été captées à environ 2,5 m de profondeur par rapport au niveau du sol du cirque, mais elles sont évidemment dominées par le relief qui peut atteindre 20 à 30 m de hauteur. Il en est de même de toutes les autres émergences.

HYDROGEOLOGIE

La molasse est ici formée d'alternances de bancs sableux et grés sableux qui forment la falaise en question. Il est très probable qu'à la hauteur des émergences, existe un niveau imperméable plus marneux ou conglomératique constituant un socle imperméable, masqué par le talus d'éboulis.

La nappe aquifère emmagasinée dans les formations sableuses déborde donc au contact de ce substratum en donnant une ligne de sources qui affleurent au milieu des éboulis masquant le pied de la falaise.

Les captages, à l'exception peut-être du n° 1, ont été réalisés dans le gîte géologique réel, soit par galedie, soit pour les trois derniers par dégagement dans les éboulis jusqu'à atteindre la fissure aquifère dans la roche en place.

Ces captages sont donc profonds et bien protégés naturellement.

En ce qui concerne les débits, ils sont assez constants et sont les suivants (en l/mn) :

versant est		versant ouest	
n° 1 : 12	222 l/mn (=)	n° 4 : 120	270 l/mn (=)
n° 2 : 60		5 : 100	
n° 3 : 150	320 m³/j	6,7,8 : 50	390 m³/j

Soit un total de 472 l/mn ce qui est tout à fait satisfaisant pour une population actuelle de 850 habitants et permet d'envisager avec sérénité son extension prévue à 1500 habitants, d'autant plus qu'on peut capter encore deux sources de 50 à 60 l/mn chacune dans ce même secteur.

SITUATION SANITAIRE

Le bassin versant dominant les sources, constitué par des plateaux molassiques enduits de dépôts glaciaires, est très faiblement habité ;

.../...

vers le Sud, dans l'axe du vallon de Jenson, il est même en grande partie boisé. Il ne présente pas de cause spéciale de contamination.

De plus les formations molassiques, perméables en petit, assurent une excellente filtration bactérienne. De fait les analyses n'ont jamais donné de résultats défavorables.

Pour les captages nouveaux, les analyses (Institut Pasteur de Lyon, n° 42412 A en date du 3 mai 1972, ont conclu à des eaux potables.

En ce qui concerne les périmètres de protection immédiate (cf. p a) les captages 1, 2 et 3 sont compris dans un périmètre clôturé commun, propriété de la commune qui s'allonge au pied de la falaise ; il nous semble suffisant,

b) les captages 4 et 5 n'ont pas de zone de protection ; nous demandons l'acquisition par la commune d'une surface de terrain s'étendant à 5 m à l'aval des regards, à 10 m de part et d'autre et atteignant à l'Ouest le pied de la falaise molassique ; les zones ainsi délimitées devront être clôturées et toutes activités y seront interdites,

c) les captages nouveaux 6 et 7 sont compris dans une zone de protection clôturée de forme triangulaire, de 20 m de côté et contiguë à la falaise. Cette zone de protection devra être acquise par la commune en toute propriété et toutes activités y seront interdites,

d) le captage nouveau n° 8 devra être muni d'une zone de protection clôturée s'étendant à 5 m à l'aval du captage et venant, de part et d'autre, s'adjoindre à la falaise dont le pied affecte ici une forme concave (cf. plan) ; cette zone devra être acquise par la commune et toutes activités y demeureront interdites.

En ce qui concerne les périmètres de protection rapprochée nous demandons l'établissement de deux zones de protection s'étendant, au-delà de la crête de la falaise, à 100 m à l'amont des captages et à 100 m de part et d'autre. Ces zones de protection sont figurées en bleu sur le plan ci-joint. Elles ne sont pas à acquérir par la commune et seront frappées des servitudes suivantes :

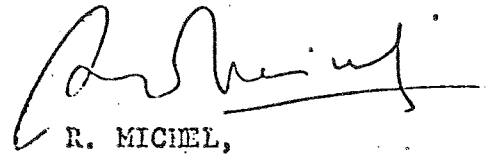
- interdiction d'établir des constructions de toutes sortes,
- interdiction d'épandre des eaux usées en surface ou dans le sous sol,
- interdiction de déposer des déchets ou ordures de toutes sortes
- interdiction d'établir des dépôts ou canalisations d'hydrocarbures liquides.

Enfin, nous signalons que le débit nouvellement capté est amené dans un ancien regard de jonction dont l'intérieur a été réparé, mais qui n'inspire pas grande confiance : les enduits extérieurs sont dégradés et gagneraient à être refaits ; le seuil de la porte latérale (qui ferme très mal) sera rapidement comblé par les terres de sorte que les eaux de ruissellement polluées pénétreront dans le regard. Nous demandons la réfection extérieure de ce regard et la suppression de la porte à remplacer par un capot étanche de type FONG sur le toit du regard.

AVIS DU RAPPORTEUR

Sous réserve de l'exécution des mesures de protection énoncées ci-dessus, nous donnons en ce qui nous concerne, avis favorable à l'utilisation de ces captages.

A Grenoble, le 18 mai 1973



R. MICHEL,

Géologue Officiel pour l'Isère

